



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

RECUEIL DES BONNES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE EN AFRIQUE CENTRALE



RAPPORT DE SYNTHÈSE

Remerciements

Le présent rapport de synthèse a été élaboré sur la base d'une étude sur la capitalisation des expériences et des bonnes pratiques de mise en œuvre du Plan de Convergence en Afrique Centrale réalisée par un consortium de consultants. L'ensemble de ce travail a été coordonné par le Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique de la COMIFAC, M. Martin Tadoum.

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC remercie Dieudonné BITONDO, Ir, Ph.D. consultant principal de l'étude, qui a supervisé le travail des consultants nationaux et préparé ce recueil de bonnes pratiques. Nous remercions également les six consultants nationaux qui ont participé à cette étude. Il s'agit de mesdames Precillia IJANG NGOME-TATA du Cameroun et Evelyn SAMU de la RDC et messieurs Diomède NYENGAYENGE du Burundi, Henri Boukoulou du Congo, Emmanuel BAYANI NGOYI du Gabon et Diosdado OBIANG MBOMIO NFONO de la Guinée Equatoriale.

Nous tenons aussi à remercier tous les participants de l'atelier sous-régional de revue et de validation des initiatives sélectionnées dans le cadre de l'étude tenu à Douala au Cameroun les 12 et 13 juin 2014.

Enfin, l'étude a bénéficié des contributions financières du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le projet MSP/COMIFAC exécuté par la Banque Mondiale et de la coopération allemande à travers le projet GIZ d'appui à la COMIFAC. Que ces deux partenaires trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION.....	6
2. SYNTHÈSE DES BONNES PRATIQUES PAR THÉMATIQUE PRIORITAIRE DU PLAN DE CONVERGENCE.....	8
2.1 Conservation et utilisation durable de la biodiversité.....	15
2.2 Connaissance de la ressource et aménagement de l'espace forestier	17
2.3 Valorisation des ressources forestières.....	18
2.4 Lutte contre le changement climatique et la désertification.....	19
2.5 Gestion décentralisée des forêts et réduction de la pauvreté.....	22
2.6 Financement durable du secteur forestier.....	24
2.7 Gouvernance forestière.....	26
2.8 Formation et renforcement des capacités.....	28
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	30
ACRONYMES	31

1. INTRODUCTION

Conscients de l'enjeu que représentent les forêts du Bassin du Congo, les pays d'Afrique Centrale ont, à travers la « Déclaration de Yaoundé » de Mars 1999, affichés leur engagement à soutenir les actions politiques pour la mise en œuvre des pratiques soutenues de gestion durable des ressources naturelles.

Cet engagement a été renouvelé à Brazzaville en février 2005 au cours du deuxième Sommet des Chefs d'Etat par l'adoption d'un plan d'action sous-régional appelé « Plan de Convergence », qui traduit la Déclaration de Yaoundé en actions concrètes, à travers 10 axes stratégiques définissant des actions prioritaires aux niveaux sous régional et national. La signature du Traité instituant la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) lors de ce Sommet de Brazzaville a établi la COMIFAC comme institution politique et technique de coordination au niveau sous-régional.

Après dix ans de mise en œuvre du Plan de Convergence, des progrès majeurs ont été enregistrés, notamment : (i) la signature et la ratification des Conventions internationales majeures sur l'environnement ; (ii) les réformes engagées des politiques et législations forestières nationales par les pays d'Afrique centrale ; (iii) l'augmentation de la superficie d'aires protégées nationales et la création de complexes d'aires protégées transfrontalières ; (iv) l'accroissement des superficies de forêts sous-aménagement; (v) l'adoption et l'internalisation au niveau national des instruments juridiques, politiques et techniques d'orientation pour la gestion durable, tels que les Accords de coopération, les directives et stratégies sous-régionales relatives aux divers domaines.

Des plates-formes de concertation telles que les groupes de travail thématiques ont permis l'adoption des positions communes et concertées en prélude aux négociations internationales sur les changements climatiques, la biodiversité, la lutte contre la désertification, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs nationaux, etc. Dans la même dynamique, la sous-région s'est dotée d'un Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) à travers lequel, des rapports périodiques sur l'Etat des Forêts d'Afrique Centrale sont publiés. S'agissant de partenariat stratégique pour appuyer les efforts des pays, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a vu le jour, de même qu'un Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC) destiné à financer les priorités du Plan de convergence.

Au vue de la multitude des acteurs, des initiatives en cours ou achevées relatives à la mise en œuvre du Plan de Convergence, il est difficile à la COMIFAC d'avoir une visibilité sur toutes les interventions et de capitaliser les expériences et leçons apprises de ces dernières comme base de décision dans les différents processus techniques et politiques.

Dans ce cadre, une étude récente sur le bilan des expériences dans la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et leur contribution à l'Agenda 21 a été réalisée en 2012 par le Secrétariat Exécutif en vue de la participation des pays d'Afrique Centrale à la conférence internationale Rio+20. Cette étude visait la capitalisation des expériences et de bonnes pratiques de GDF par la sous-région depuis 1992 jusqu'à nos jours. Toutefois, compte tenu des délais impartis à cette étude, le recensement des bonnes pratiques de GDF dans les pays n'a pu être effectué.

C'est fort de ce qui précède et afin de satisfaire les attentes identifiées ci-dessus que le SE COMIFAC a initié, avec l'appui des partenaires, la seconde phase de cette étude et qui porte sur «la capitalisation des expériences et des bonnes pratiques de mise en œuvre du Plan de Convergence en Afrique Centrale.

L'objectif de cette seconde phase était de mettre en exergue, en vue de leur capitalisation, les bonnes pratiques en termes de gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo et de mise en œuvre du Plan de Convergence.

Pour leur sélection, dix critères ont été appliqués aux initiatives/projets retenus pour apprécier leur performance c'est-à-dire apprécier en quoi ils peuvent être considérés comme bonnes pratiques.

Chacun des critères a été noté sur une échelle de 0 à 10 (0 pas du tout satisfaisant - 10 entièrement satisfaisant) par des consultants. La moyenne simple des notes obtenues sur l'ensemble des critères retenus a servi de base à la classification des initiatives/projets. Seules les bonnes pratiques générées par les initiatives ayant une note moyenne supérieure à 7,5/10 ont été considérées. Les résultats de cet exercice ont été validés par les participants à un atelier sous-régional convié à cet effet.

Des informations clés sur les initiatives retenues ont été capitalisées sous forme

de fiches de capitalisation de bonnes pratiques. Le lecteur intéressé devra donc se référer aux dites fiches de capitalisation, contenues dans le rapport principal de cette étude, pour plus d'informations.

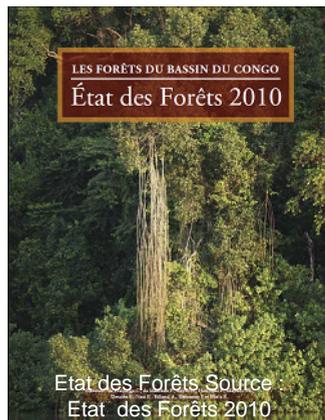
Le présent rapport est une synthèse illustrée de bonnes pratiques issues des différentes initiatives recensées par l'étude. Ces bonnes pratiques couvrent les domaines prioritaires suivants du Plan de Convergence : connaissance de la ressource et aménagement de l'espace forestier, conservation et utilisation durable de la biodiversité, valorisation des ressources forestières, lutte contre le changement climatique et la désertification, gestion décentralisée des forêts et réduction de la pauvreté, financement durable du secteur forestier, gouvernance forestière, formation et renforcement des capacités.

Il s'agit à travers ce rapport de synthèse de mettre à la disposition du grand public des informations sur des initiatives ayant généré des changements positifs tant au niveau socio-économique qu'écologique. Il est attendu que ces exemples réussis puissent inspirer d'autres acteurs à les répliquer dans leurs contextes.

2. SYNTHÈSE DES BONNES PRATIQUES PAR THÉMATIQUE PRIORITAIRE DU PLAN DE CONVERGENCE

2.1. Connaissance de la ressource et aménagement de l'espace forestier

L'affectation des terres forestières et leur aménagement intégré sur la base d'une bonne connaissance de la ressource sont au cœur du dispositif opérationnel de la gestion durable des forêts. En effet, l'évaluation et l'observation systématique des forêts et des terres forestières sont des éléments essentiels car ils permettent de fournir aux planificateurs, aux décideurs et aux communautés locales des données fiables, appropriées et à jour en vue d'une prise de décision éclairée relative à la planification à long terme de la gestion, la conservation et l'exploitation des ressources forestières.



Les éléments de bonnes pratiques identifiés concernent le suivi participatif du couvert forestier et la mise en place d'un observatoire des forêts en Afrique Centrale, l'utilisation de la cartographie participative et des outils modernes à l'instar de la télédétection, la promotion et développement de l'aménagement forestier, l'aménagement des bassins versants et la promotion de l'Agroforesterie.

i) Suivi participatif du couvert forestier et mise en place d'un observatoire des forêts en Afrique Centrale

L'hypothèse selon laquelle l'amélioration de l'accès à l'information sur les forêts africaines permettra la gestion durable des ressources, le maintien des services environnementaux (climat, biodiversité) et la mise en place de systèmes de suivi pour



le paiement de ces services sous-tend la création du projet Consolidation et Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (CEO-FAC). Ce projet financé par l'Union Européenne de 2011 à 2014 vise à la consolidation des acquis du projet FORAF (2007-2010) ayant contribué au renforcement des capacités des acteurs de la sous-région sur la collecte et l'analyse des informations sur les forêts.

A travers une participation active des différents acteurs nationaux et sous-régionaux au processus de collecte et de traitement des données, des capacités et connaissances sur le suivi participatif du couvert forestier ont été acquises. De même un observatoire des forêts a été créé et institutionnalisé par la COMIFAC. Le mode opératoire a reposé sur le renforcement des capacités des membres des Groupes Nationaux (GN) qui collectent et encodent les données ainsi que des experts de la sous-région en télédétection et leur implication dans l'actualisation de la carte forestière sous-régionale. L'encodage des données au niveau national est précédé par une validation par les acteurs concernés. Ces données sont analysées au niveau sous-régional et publiées sur le site web de l'observatoire. Aussi, des rapports périodiques sur l'état des forêts d'Afrique Centrale sont-ils publiés régulièrement pour présenter l'état des forêts de la sous région. Ces rapports très exhaustifs sur la dynamique de gestion durable et d'évolution du couvert forestier sont des références pour le bassin du Congo. Ils permettent ainsi de disposer d'une vision précise et actualisée des efforts qui sont déployés dans la sous région par les Etats, mais aussi des pressions exercées sur le massif forestier. Depuis que l'OFAC existe, sa base des données et les rapports sur l'Etat des Forêts ont permis un meilleur suivi de la gestion des écosystèmes forestiers de la sous-région.



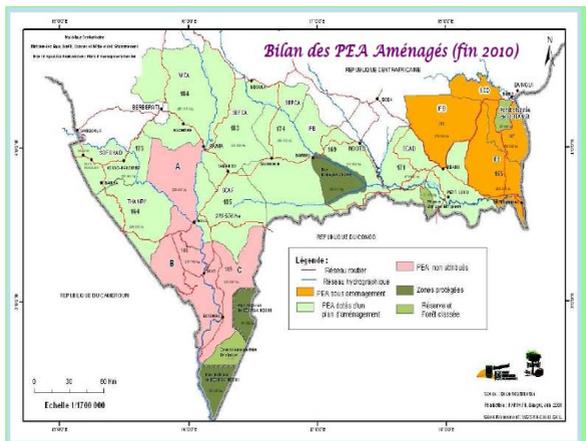
Immensité de la forêt (Source : Etat des Forêts 2010)



Surveillance des forêts du Bassin du Congo (Source : Google)

iii) Promotion et développement de l'aménagement forestier en République Centrafricaine

Le Projet d'Appui à la Réalisation de Plans d'Aménagement Forestier - PARPAF financé par l'AFD est un exemple de projet dont les résultats ont pu être capitalisés à travers plusieurs phases. La première phase du projet (2000-2006) a permis de mettre au point les normes nationales d'aménagement et a abouti à la production de deux plans d'aménagement agréés par l'État. La seconde phase (2006- 2011) a eu pour objectif de finaliser la rédaction des plans d'aménagement de toutes les concessions d'exploitation forestière du pays, de mettre en place les bases et procédures pour la mise en œuvre durable de ces plans et une capacité nationale pérenne de suivi et contrôle de l'aménagement. Afin de pérenniser les acquis, sécuriser et valoriser les compétences pour le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagements forestiers ainsi que l'élaboration des autres plans d'aménagement des permis non encore attribués, le Département en charge des forêts a créé une Agence autonome de gestion du secteur forestier (AGDRF).

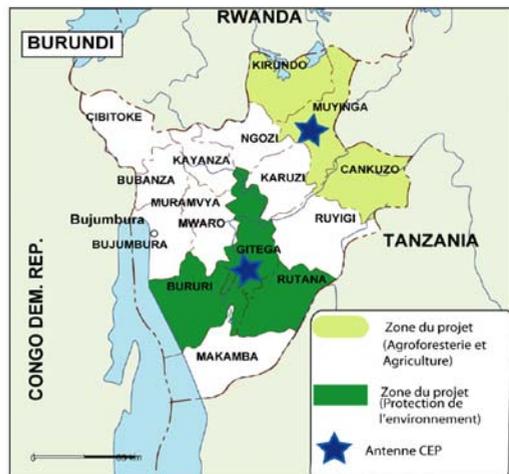


Permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) aménagés (source: Plaquette PARPAF)

iv) Projet d'aménagement des bassins versant au Burundi

Le projet d'aménagement des bassins versants (PABV) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Gouvernement du Burundi de 2006 à 2011 venait répondre à la situation de perte de biodiversité, de crise de bois de chauffe et d'insécurité alimentaire née des pratiques illicites et exacerbée par la crise sociopolitique qu'a connu le Burundi dans les années 1990. Les principaux éléments de la réussite dudit projet sont la responsabilisation accrue des paysans, la création d'une capacité d'autogestion des ressources forestières et pastorales, l'implication des bénéficiaires, notamment les femmes, à la prise de décision. Au niveau des comités, figurent des groupements et associations favorisant une bonne gouvernance locale. Les avantages du projet concernent l'accroissement de la production de bois de chauffe, d'œuvre et de services, ainsi que des spéculations agricoles à l'instar de la banane, des agrumes, de l'avocat, du maïs, des haricots, de la pomme de terre, de l'oignon et de la tomate, la conservation des eaux et des sols, la préservation du patrimoine forestier, la protection des bassins versants, etc. Le projet a duré 5 ans et ses acquis ont été repris par le «Projet d'Aménagement des Bassins Versants et d'Amélioration de la Résilience Climatique (PABVARC).»

ANNEXE 1 - BURUNDI - PROJET D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS (PABV) - CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Projet d'Aménagement des Bassins Versants (source document de projet)



Aménagement participatif des bassins versant (source P.A.B.V)

v) Développement de l'agroforesterie au Gabon

Le Projet d'Appui à la gestion durable des ressources forestières au Gabon financé par le Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC/BAD) et l'Etat gabonais de 2011 à 2014 a eu pour objectif global de réduire la déforestation et la pauvreté au Gabon. L'initiative peut être considérée comme une innovation car elle a permis aux populations de lancer le processus d'agroforesterie au Gabon. Une démarche participative a été utilisée pendant la conception et la mise en œuvre du projet à travers des échanges avec les autorités coutumières et les populations locales en vue de prendre en compte leurs besoins et de les sensibiliser sur les objectifs, les activités et leur participation attendue dans la mise en œuvre du projet. Du fait du projet, les populations bénéficient des terres agricoles proches des voies d'accès, la superficie agricole a augmenté d'au moins 1 ha / personne et l'aménagement des sols a également eu un impact positif sur la productivité et la diversification agricoles, toutes choses qui se sont traduites par une amélioration des moyens d'existence des populations bénéficiaires du projet. De ce fait, Les activités d'agroforesterie ont connu un succès à tel enseigne que plusieurs Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) et agriculteurs individuels ont sollicité de prendre part au projet ou d'acquérir les techniques d'amendement de sol et d'agroforesterie. Cette demande montre la nécessité de répliquer l'initiative afin de l'étendre à d'autres bénéficiaires.



gestion des ressources forestières (source google)

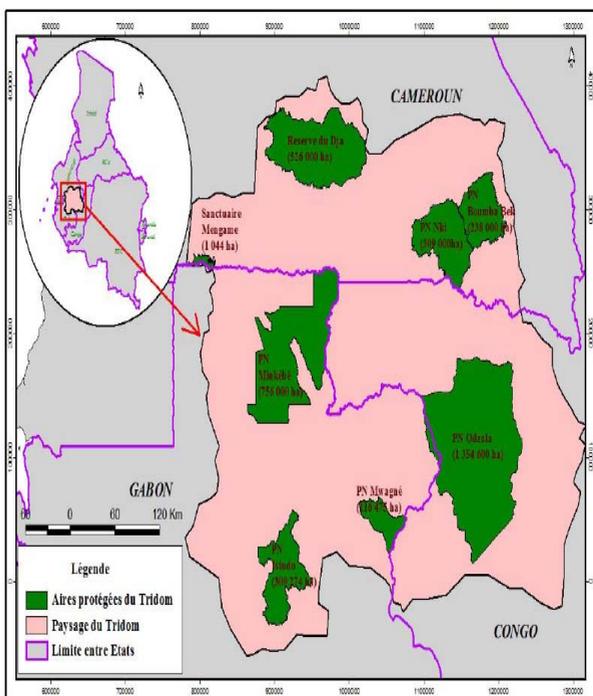
2.2. Conservation et utilisation durable de la biodiversité

Les pays de l'espace COMIFAC ont la particularité d'abriter en dehors des autres types de forêts, les forêts du bassin de Congo qui, avec une superficie totale d'environ 205 millions d'ha, représentent, après celles d'Amazonie, le second massif des zones tropicales humides de la planète. De par leur richesse floristique et faunique, ces forêts constituent un réservoir de ressources biologiques et jouent un rôle déterminant dans la fourniture des biens et services environnementaux, la régulation et la stabilisation du climat mondial, autant qu'elles participent au développement économique et social des pays. Compte tenu de la nécessité de conserver la biodiversité dans la sous-région, les pays de l'Afrique centrale se sont dotés, entre autres, des programmes d'actions nationaux pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique. En rapport avec la gestion durable des forêts, on peut relever des efforts pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les plans d'aménagement forestiers. Il reste que parmi les interventions les plus remarquables, figurent l'amélioration de la gestion des aires protégées et la création de nouvelles qui occupent une superficie d'environ 44 millions d'ha.

Les bonnes pratiques qui semblent se dégager des initiatives de conservation de la biodiversité concernent le recours au concept d'aire protégée transfrontalière et l'intégration des populations dans la gouvernance des aires protégées en vue de la mise en cohérence entre la préservation de la biodiversité et la prise en compte de leurs intérêts.

i) Gestion concertée de la biodiversité par le développement des aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale

Une des plus grandes réussites dans le domaine des aires protégées en Afrique Centrale est la mise en œuvre effective du concept d'Aires Protégées Transfrontalières (APT), qui reconnaît explicitement la nécessité de préserver l'écosystème vital de la biodiversité au-delà des frontières des pays (tout en préservant la souveraineté des pays sur les composantes nationales) qui représenteraient autrement des points de fragmentation et de rupture fortement préjudiciables à la gestion durable de la biodiversité. Au delà de leur rôle dans la conservation au sens stricte, Les initiatives d'APT s'affirment comme Plate-forme de prévention et de résolution des conflits et outils de coopération et d'intégration régionale. A titre d'exemple, en ce qui concerne le complexe Tri national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) partagé entre le Cameroun, le Congo et le Gabon et qui a bénéficié d'un appui financier du FEM, ce dispositif a permis (i) l'adoption d'un plan consensuel d'intégration des corridors de migrations des éléphants dans les plans nationaux d'Affectation des terres des Etats Parties, dans le noyau central et les bandes transfrontalières du paysage TRIDOM, (ii) la mise en surveillance communautaire des blocs de clairières clés pour le maintien et ou le rétablissement des corridors de migrations transfrontalières des grands mammifères, (iii) la mise en place d'un dispositif spatio-temporel de suivi des éléments de mesure des indicateurs: Lutte Anti Braconnage, suivi écologique et socio-économique et (iv) le fonctionnement régulier du Comité Permanent de Lutte Anti Braconnage, de poursuites judiciaires conjointes et cohérentes des braconniers transfrontaliers et de leurs réseaux de commanditaires. Il est désormais possible d'amener en justice à partir des interpellations des braconniers faites dans un pays, des commanditaires installés dans le pays voisin.



Le Tri National Dja-Odzala-Minkébé



Des éléphants dans le TRIDOM (source : COMIFAC/Robbert Bekker)

ii) Intégration des populations riveraines dans la gouvernance de la Réserve Naturelle de Río Campo en Guinée Equatoriale

Le projet de Gestion Durable des écosystèmes forestiers de haute valeur économique et sociale de la réserve naturelle de Río Campo en Guinée Equatoriale financé par la BAD à travers les fonds de FFBC de 2012 à 2015 s'appuie sur un comité local de gestion participative, incluant tous les acteurs et partenaires, qui se réunit sur le site deux fois par an et des évaluations externes dont l'objectif est de recadrer les activités selon les difficultés rencontrées. Les informations provenant des enquêtes participatives auprès des riverains aident à l'identification de leurs besoins en relation avec les menaces sur le parc et servent de base à l'élaboration et la mise en œuvre des activités jugées prioritaires. La mise en œuvre de l'un des premiers plans d'aménagement forestier (PAF) élaborés en Guinée Equatoriale, l'intégration des populations bénéficiaires dans un système de gouvernance locale, l'augmentation du niveau de vie des populations riveraines sont à mettre à l'actif de ce projet.

2.3. Valorisation des ressources forestières

Le vaste potentiel que représentent les forêts et les terres forestières en tant que ressource essentielle au développement n'est pas encore pleinement mis en valeur. Une meilleure gestion des forêts permettrait d'accroître la production de biens et de services y compris énergétiques et, en particulier, la production de bois et autres produits forestiers. Les ressources forestières étant renouvelables, elles peuvent être gérées durablement d'une manière compatible avec la protection de l'environnement. Les incidences de l'exploitation des ressources forestières à des fins diverses devraient être dûment prises en considération dans l'élaboration de politiques forestières.

Parmi les bonnes pratiques relevées dans cette rubrique, on pourrait mentionner le lien établi entre les produits forestiers non ligneux et l'amélioration des moyens d'existence des populations.

i) Amélioration des moyens d'existence des populations par les PFNL en Afrique Centrale

L'initiative «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)» financé par le gouvernement allemand et exécuté par la FAO a permis de valoriser le potentiel énorme d'amélioration des moyens d'existence des populations rurales dans le Bassin du Congo. Ce projet mis en œuvre dans trois pays à savoir le Congo, le Gabon et la RCA de 2009 à 2013 fait suite à deux précédents projets sous-régionaux sur l'utilisation durable des PFNL financés respectivement par le gouvernement allemand de 2005 à 2008 et par l'Union Européenne de 2007 à 2011. Les principaux acquis jugés utiles de cette initiative pouvant être consolidés et capitalisés sont l'appropriation de l'approche cadre du projet « ADM » par les communautés, le développement du Système d'Information sur les Marchés (SIM) des PFNL, l'organisation des ventes groupées des PFNL, la disponibilité d'une base de données sur l'importance socio-économique des PFNL, la prise de conscience des possibilités de domestication des PFNL, la création des plantations par les communautés et l'organisation du dialogue secteur public et secteur privé autour de la promotion des PFNL. De même, un acquis non négligeable à capitaliser est indéniablement l'adoption par la COMIFAC des directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale.



ii) Limitation de la déforestation et augmentation de la fixation du carbone par l'utilisation du charbon à usage agricole ou biochar en République Démocratique du Congo

Le projet «Freiner l'agriculture itinérante sur brûlis à partir de biochar» en RDC financé par le FFBC prône l'amélioration de la fertilité des sols grâce à l'utilisation du biochar, ce qui permet de produire sur le même champs pour des périodes plus longues et de réduire ainsi l'emprise de l'agriculture sur la forêt. De même, le biochar, en tant que produit riche en carbone, stable et durable, a aussi une fonction de puits de carbone. Par conséquent, avec son utilisation, il devient possible d'aborder le marché volontaire du carbone pour obtenir des crédits de carbone, avec un avantage concurrentiel. Le projet travaille avec 200 familles d'agriculteurs de subsistance, vivant dans des villages sur les bords de la forêt dans la région de Likenda, située dans la province de l'Equateur.

i) Restauration des terres dégradées au Tchad

Déjà fragilisée sur le plan écologique du fait de l'avancée de la désertification, la zone de Wadi Fira au Tchad connaît une dégradation rapide du fait de l'installation des camps pour plus de 100 000 réfugiés soudanais. Le programme de protection de l'environnement agropastoral à l'Est de Wadi Fira financé par la Coopération suisse de 2010 à 2016 est né pour contribuer à atténuer le choc de cette installation. A travers un recours judicieux à la sensibilisation face au danger et l'approche faire-faire, le projet a réussi à amener la population locale et réfugiée de la région à participer à la protection de son environnement agropastoral et à la récupération des terres incultes grâce à une organisation adéquate, la construction des ouvrages antiérosifs, l'aménagement de sources d'eau et le reboisement. A titre d'exemple, 38 ha des terres sont récupérées et mises en valeur et de milliers de plants d'arbres sont repiqués et entretenus. Ils servent de clôtures de haies vives pour les jardins.



Travaux de récupération des terres. (Source : Tchad-cadre de coopération des OMP, décembre 2012).

iv) Restauration des terres ensablées au Tchad

Face à l'ensablement dont font face les oasis, Le Programme de lutte contre l'ensablement pour l'amélioration des palmeraies d'ENNEDI au Tchad financé par la Coopération suisse de 2010 à 2012 est né de la mobilisation des communautés locales pour intensifier leur action de lutte contre ce fléau. L'approche Faire-Faire adoptée par le projet en a facilité l'appropriation par les concernés. Les résultats sont probants, plus de 80 hectares de terres ensablées sont récupérées et mises en valeurs par les groupements communautaires, 24000 mètres linéaires de palissade sont construits et 4500 plants de Tamarix et autres arbres utilitaires sont plantés sur des couloirs de vent, une centaine de surveillants de l'environnement sont formés et assurent l'entretien des aménagements (palissade, plante) avec pour conséquence la création des emplois dans le milieu et la réduction de l'exode des jeunes.



Oasis et Palmeraies du Tchad-la lutte contre l'ensablement s'organise (Source : document de projet)

v) Reboisement pour le développement de l'énergie domestique au Tchad

Le Projet Energie Domestique (PED) de N'Djamena au Tchad financé par l'IDA/Banque mondiale de 2000 à 2004 a été mis en place pour remédier aux agressions anthropiques sur les ressources naturelles. En effet, devant le constat que plus de 90% des énergies domestiques proviennent des ressources forestières, le Tchad a mis en place ce projet pour compenser la dégradation forestière par le reboisement. Les villageois issus de 100 villages choisis pour le projet constituaient le public cible. Le projet a permis la création de 100 villages verts avec une superficie de 500 000ha, la mise en défens des espaces aménagés et la subvention de 40 000 foyers améliorés. Un des facteurs qui a favorisé l'appropriation du projet par la communauté villageoise concernée est l'approche faire-faire qui a été utilisée pour sa mise en œuvre. L'Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (AEDE) est passée par les bureaux d'étude pour la sensibilisation et la formation des concernés.

2.5. Gestion décentralisée des forêts et réduction de la pauvreté

Les principes issus du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 réaffirment que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. A ce titre, tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde. Assurer la participation de tous les citoyens concernés, en particulier, les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés à la gestion durable des forêts est considéré comme une des meilleures manières d'accroître la contribution de ce secteur à la lutte contre la pauvreté. Ces actions devraient s'inscrire dans l'optique des nécessaires mesures concertées à prendre pour donner au public une meilleure perception de la valeur des forêts et des avantages qu'elles procurent. La survie des forêts et leur contribution permanente au bien-être de l'humanité dépendent en grande partie du succès de cette entreprise.

Parmi les éléments de bonnes pratiques qui ressortent des initiatives retenues figurent l'amélioration de la gouvernance par le développement des forêts communales, l'amélioration des conditions de vie des populations par l'utilisation des fours améliorés pour le fumage des poissons et la lutte contre la pauvreté par le développement de la filière gomme arabique.

i) Développement des forêts communales au Cameroun

Le Programme d'appui aux Forêts communales du Cameroun (PAF2C) regroupe environ 130 communes. L'approche du projet visait à accompagner les communes dans le processus conduisant à la classification des forêts communales comme moyen d'améliorer la gouvernance et les ressources budgétaires des communes concernées au profit de l'amélioration des conditions de vie des populations. A travers le projet, une coopération inter-communale axée sur la gestion durable des forêts a été mise en place avec la création de l'ACFCAM dont le slogan (Pour nous, l'ACFCAM 'La foresterie communale est un outil de développement et de gestion décentralisée des ressources naturelles') traduit une appropriation de cette initiative par les concernés.



Atelier de formation des Maires, Société civile et exploitants forestiers (Source : COMIFAC)

ii) Amélioration des moyens d'existence des femmes du sud-Cameroun par l'utilisation de fours améliorés pour le fumage de poissons

Le projet « alternatives à la destruction des mangroves pour les moyens de subsistance des femmes en Afrique centrale » financé par le Fonds Forestier du Bassin du Congo a adopté l'approche participative utilisant « l'approche communautaire » avec une série d'exercices de développement participatif documentés et un plan de surveillance participatif des changements dans la forêt de mangrove. Cette approche aura permis d'atteindre un nombre plus élevé que prévu de bénéficiaires malgré les ressources financières et humaines limitées du projet. 465 fours améliorés pour le fumage des poissons ont été construits; plus de 99% des femmes ont adopté cette nouvelle technologie et environ 1334 femmes ont été formées aux nouvelles techniques de fumage qui utilisent moins d'énergie de bois.



Nouvelles techniques de fumage Source : (Réunion des Partenaires du PFBC, Libreville, 03 déc. 2013)

iii) Lutte contre la pauvreté par le développement de la filière gomme arabique au Tchad

La gomme arabique joue un rôle important dans le développement des régions sahéliennes et soudano-sahéliennes du Tchad en injectant annuellement près de 8 milliards de FCFA dans l'économie du pays. Le Projet d'Appui à la Filière Gomme Arabique (PAFGA) financé par le 10eme FED-Union Européenne de 2010 à 2013, aux travers de la sensibilisation, de la structuration des acteurs, de la diffusion des approches qui ont fait leur preuve aura contribué à l'amélioration des revenus des producteurs et des cueilleurs et aux conditions de sécurité alimentaire dans les zones d'intervention. Il prend en compte la dimension gestion durable des peuplements d'acacia et le développement des pratiques agroforestières durables. Il contribue par ailleurs à la lutte contre la désertification.



Gomme arabique (Source : <http://www.logone-inside.com>)

2.6. Financement durable du secteur forestier

La mise en œuvre efficace des politiques de gestion durable des forêts requiert la mobilisation d'importants moyens financiers, tant au niveau national, sous-régional qu'international. Compte tenu du caractère de la gestion forestière, il faut nécessairement des investissements pérennes et durables. Pour cela, les financements destinés au secteur doivent être sécurisés sur le long terme.

De ce point de vue, l'exemple de la FTNS comme fond fiduciaire pour le financement de la conservation et la gestion durable de la TNS et du fonds pour les forêts du bassin du Congo ont retenu l'attention comme bonnes pratiques dans cette rubrique. Ces initiatives ont des mécanismes pour financer les projets et activités qui répondent le mieux aux besoins de bénéficiaires.

i) Financement de la conservation et la gestion durable par un fond fiduciaire

La FTNS a été créée en 2007 comme entité privée caritative de droit anglais et dont le siège exécutif est situé au Cameroun. Fruit d'un véritable partenariat entre acteurs publics et privés, ce fonds fiduciaire pour l'environnement fait figure de pionnier dans la sous-région en se fixant pour objectif de contribuer au financement à long terme d'activités de conservation et d'écodéveloppement au sein du complexe d'aires protégées transfrontalières appelé le Tri-national de la Sangha (TNS) entre le Cameroun, le Congo et la RCA. Le capital de la FTNS est investi sur les marchés financiers internationaux par un gestionnaire d'investissement de réputation internationale basé à Londres. Dans l'attente des revenus générés par l'investissement de son capital, la FTNS bénéficie de subventions de KfW, de l'Union européenne via le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et du Fonds Forestier pour le Bassin du Congo. L'investissement suit les directives de la politique définie par la FTNS de façon à générer à perpétuité un flux de revenus stables pour le financement des activités ciblées dans le TNS à hauteur de l'objectif de 35 millions d'Euros de capital que s'est fixé la FTNS. Sa capitalisation représente donc une étape décisive pour la mise en place de mécanismes de financement innovants et durables. Grâce à ces fonds, la FTNS a déjà pu financer depuis début 2009, sur la base de procédures assurant une allocation transparente et équitable des revenus, des activités de terrain portant sur la conservation et la gestion des aires protégées, sur l'éco développement et le volet coopération internationale. La conservation du Parc et les organisations locales figurent parmi les bénéficiaires potentiels des dons de la FTNS suivant des modalités établies.

ii) Financement des initiatives de gestion durable des forêts par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC)

Hébergé par la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) a été lancé à Londres le 17 juin 2008 par la Grande Bretagne et la Norvège, en collaboration avec les Ministres en charge des forêts des Etats membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Avec un capital initial d'environ 118 millions d'euros en provenance de fonds sur le changement climatique du Royaume-Uni et de la Norvège, le FFBC vise relever

les défis liés aux changements climatiques en réduisant, et éventuellement, en inversant le taux de déforestation dans le Bassin du Congo et à atténuer la pauvreté. Le Fonds finance des projets sélectionnés sur appel à propositions. Le processus de sélection repose sur un système de critères à deux niveaux dont l'objectif est d'optimiser les chances de sélection de projets pertinents et avec le plus de chance d'être bien menés et d'atteindre les objectifs fixés. Les paiements sont effectués seulement sur la base de la performance des projets. En matière de gouvernance, le FFBC travaille en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes et recourt à des examens indépendants de son efficacité opérationnelle, notamment en ce qui concerne l'allègement des procédures de décaissement des fonds et le renforcement des capacités des acteurs concernés.

2.7. Gouvernance forestière

La bonne gouvernance constitue un des pré requis fondamentaux pour la gestion durable des ressources forestières. Ce concept laisse supposer que des mesures adéquates relatives à l'application de lois forestières et au commerce de bois et autres produits forestiers sont prises par les autorités nationales compétentes pour garantir la transparence et la traçabilité en vue de la durabilité de la gestion forestière. Les bonnes pratiques répertoriées se rapportent au renforcement des capacités des acteurs dans certains domaines particuliers tels que les systèmes d'informations géographiques ou encore la télésurveillance, la promotion de la certification forestière et de l'observation indépendante.

i) Contrôle de l'exploitation forestière par l'utilisation des SIG et de télédétection au Congo

Le projet «Application des techniques de télédétection et de système d'information géographique pour appuyer le contrôle de la législation forestière en République du Congo» financé par l'OIBT de 2004 à 2007 visait à améliorer la gestion forestière par la mise en place d'un système d'information amélioré et mis à jour. De ce fait, un Système d'Information Géographique (SIG) sur les concessions forestières et les aires protégées a été mise en place ; des interprétations des images satellites pour identifier les pistes d'exploitation au sein des zones forestières ont été effectuées ; des indicateurs ont été établis pour apprécier le niveau de respect de la législation dans les pratiques d'exploitation dans les concessions. Ces indicateurs ont été organisés dans une base de données. L'approche utilisée par le projet a consisté à former des techniciens congolais pour utiliser et maintenir les outils de collecte et de mise à jour des données géographiques sur les sociétés forestières et les zones exploitées. En dépit de quelques contraintes et insuffisances, et le fait que les données de télédétection collectées ne soient pas tout à fait à jour, on convient qu'il s'agit d'une avancée non négligeable en matière d'appui à la gouvernance forestière.

ii) Développement des Critères et Indicateurs nationaux et locaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo

Le projet «Développement des Critères et Indicateurs nationaux et locaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des critères et indicateurs de l'OIBT en république du Congo» financé par l'OIBT de 2006 à 2010 a utilisé une approche participative et adaptée tout au long du processus de mise en œuvre du projet, notamment lors des opérations de tests. Ceci a permis de sensibiliser et de conscientiser les différentes parties prenantes sur leurs rôles, leurs responsabilités et leurs relations dans le processus de gestion et d'aménagement forestier. Les principaux acquis en matière de renforcement des capacités sont : l'acquisition d'une norme pour l'évaluation de la gestion durable des forêts naturelles au Congo et la formation d'un pool d'experts en audits forestiers issus de différentes parties prenantes. A travers la recherche des synergies avec les initiatives similaires et même avec d'autres initiatives mises en œuvre dans la sous-région par l'OIBT, le projet a permis de favoriser une certaine cohérence des outils de gestion forestière élaborés au niveau de la sous-région. Il pourrait ainsi s'adapter assez facilement à des situations différentes et même à des publics différents dans la sous-région.

iii) Lutte contre le braconnage par l'utilisation des outils modernes de gestion des données en Afrique Centrale

Le projet Système de Suivi de l'Abattage Illégal d'Eléphants (MIKE) financé par la Commission européenne se distingue par le renforcement des capacités des pays dans l'utilisation des outils modernes de gestion des données de lutte anti-braconnage. Ceci s'applique d'une part au suivi régulier des activités sur le terrain à travers un système standardisé de collecte de données sur les carcasses d'éléphants afin de calculer la proportion des éléphants illégalement abattus et, d'autre part, en des inventaires des éléphants dans certains sites en utilisant des normes approuvées par le Groupe d'Experts internationaux (Technical Advisory Group, MIKE-ETIS TAG) afin que les résultats soient comparables d'un site à un autre et qui restent comparables dans le temps pour chaque site. Au total 9294 carcasses d'éléphants ont été enregistrées par MIKE de 2002 à 2012 dans 51 sites MIKE, de 27 Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique. Les analyses des données MIKE démontrent une corrélation positive entre la bonne gouvernance et la faible intensité du braconnage. Le projet s'attèle à assurer une plus grande appropriation par les Etats en vue de garantir la durabilité des résultats.



Les éléphants de forêt sont les plus touchés
(Source : COMIFAC)

iv) Renforcement du contrôle forestier par la mise en place d'une observation indépendante au Cameroun

L'observation indépendante au contrôle forestier (OIF) et au suivi des infractions forestières est effective au Cameroun depuis juin 2000. Son action part du principe que l'élément clé de la transparence et de la gouvernance est l'accessibilité effective de l'information pour toutes les parties prenantes y compris les communautés des zones éloignées et enclavées. Sans pour autant avoir une fonction de « contrôle » ou de mise en application de la loi qui relève des pouvoirs publics, l'observation indépendante y contribue. La répression effective des infractions suivie du paiement des amendes et transactions par les contrevenants suite à la publication du sommier des infractions forestières et fauniques en est une illustration. Au 30 juin 2012, plus de 230 000 000 (deux cents trente millions) de FCFA avaient déjà été payés au Trésor public par les auteurs des infractions forestières. La reconnaissance du rôle des communautés et Organisations de la Société Civile (OSC) dans la participation à la surveillance de la gestion forestière fait partie des propositions de la société civile pour la révision de la loi forestière. La prise en compte d'une telle recommandation permettrait de formaliser l'observation indépendante locale menée par les communautés et les OSC.



15 exploitation forestière et contrôle (Source : <http://www.camer.be>)

2.8. Formation et renforcement des capacités

L'aptitude des pays de la COMIFAC à mettre en œuvre la gestion durable des forêts dépend, en grande partie, des capacités des acteurs et des institutions. Ces capacités concernent l'ensemble des moyens humains, scientifiques, techniques, administratifs, institutionnels et financiers dont ils disposent. Les capacités devraient en conséquence être développées et renforcées en fonction des objectifs poursuivis.

Le renforcement des capacités comprend notamment le développement de la formation. Une des bonnes pratiques pour le développement des capacités des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique Centrale, consiste, dans un contexte où ces institutions ne disposent pas des ressources nécessaires, en la spécialisation des structures sous forme de pôles d'excellence et en la mise à leur disposition des moyens de remplir correctement leur tâche.

i) Promotion de pôles d'excellence de formation en Afrique Centrale

Le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC) est un regroupement de vingt-une institutions de formation de la sous-région d'Afrique Centrale, qui a pour objectif de développer les compétences et les structures nécessaires à la gestion conjointe et durable des ressources environnementales et forestières. Depuis sa création, il a bénéficié des appuis de plusieurs partenaires à savoir le FFBC, la GIZ, l'OIBT, la CDB, la JICA, l'AFD, la DDC, la CTB. Le RIFFEAC a ainsi permis d'assurer une meilleure compréhension et connaissance des besoins en formation dans le secteur forestier d'Afrique centrale, et de réduire ainsi l'inadéquation des formations forestière et environnementale aux nouveaux concepts de conservation des écosystèmes forestiers. Près de 2000 apprenants et une vingtaine d'établissements de 10 pays membres de la COMIFAC en sont les bénéficiaires. Une des particularités de cette initiative est la promotion des centres d'excellence dans le secteur forestier dans le bassin du Congo et ainsi le renforcement de la capacité ciblée pour la gestion durable des forêts basée sur les expériences dans le bassin du Congo. Dans le souci d'assurer une certaine durabilité à son action, le RIFFEAC insiste pour que les enseignants bénéficiaires des bourses de perfectionnement retournent dans le bassin du Congo enseigner dans leurs universités d'origine.



3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de cette revue de bonnes pratiques, l'on retient que plusieurs initiatives de gestion durable des forêts couvrant plusieurs axes stratégiques du Plan de Convergence ont été mises en œuvre au niveau sous-régional et aux plans national et local. Chacune de ces initiatives est source d'enseignements dont pourraient bénéficier les autres parties prenantes dans la sous région. Des leçons apprises de ces initiatives nous permettent de dégager six principales recommandations à l'attention de la COMIFAC et de ses partenaires. Ces recommandations se résument comme suit :

- Renforcer systématiquement les capacités des acteurs locaux, nationaux et sous-régionaux en vue d'optimiser l'appropriation et la capitalisation des nombreuses initiatives souvent impulsées par les partenaires techniques et financiers et garantir ainsi leur durabilité ;
- Accorder le temps nécessaire pour la mise en place d'initiatives viables et éviter par là que les durées parfois très courtes ne limitent la capitalisation des acquis ;
- Adapter le mode de financement des initiatives aux contextes local, national ou sous-régional ;
- Tenir compte des priorités du Plan de Convergence de la COMIFAC et des politiques nationales lors de la phase de conception des initiatives pour garantir leurs alignements à ces priorités ;
- Tenir compte des besoins des bénéficiaires et renforcer les approches participatives lors de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives;
- Prendre en compte le mieux possible le double objectif de préservation des forêts et de lutte contre la pauvreté lors de l'élaboration, et de la mise en œuvre des initiatives.

ACRONYMES

ACFCAM : Association des communes forestières du Cameroun

AEDE : Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement

AFD : Agence Française de Développement

AGDRF : Agence autonome de gestion du secteur forestier

BAD : Banque africaine de développement

APN : Réseau Africain des Parcs

APT : Aires Protégées Transfrontalières

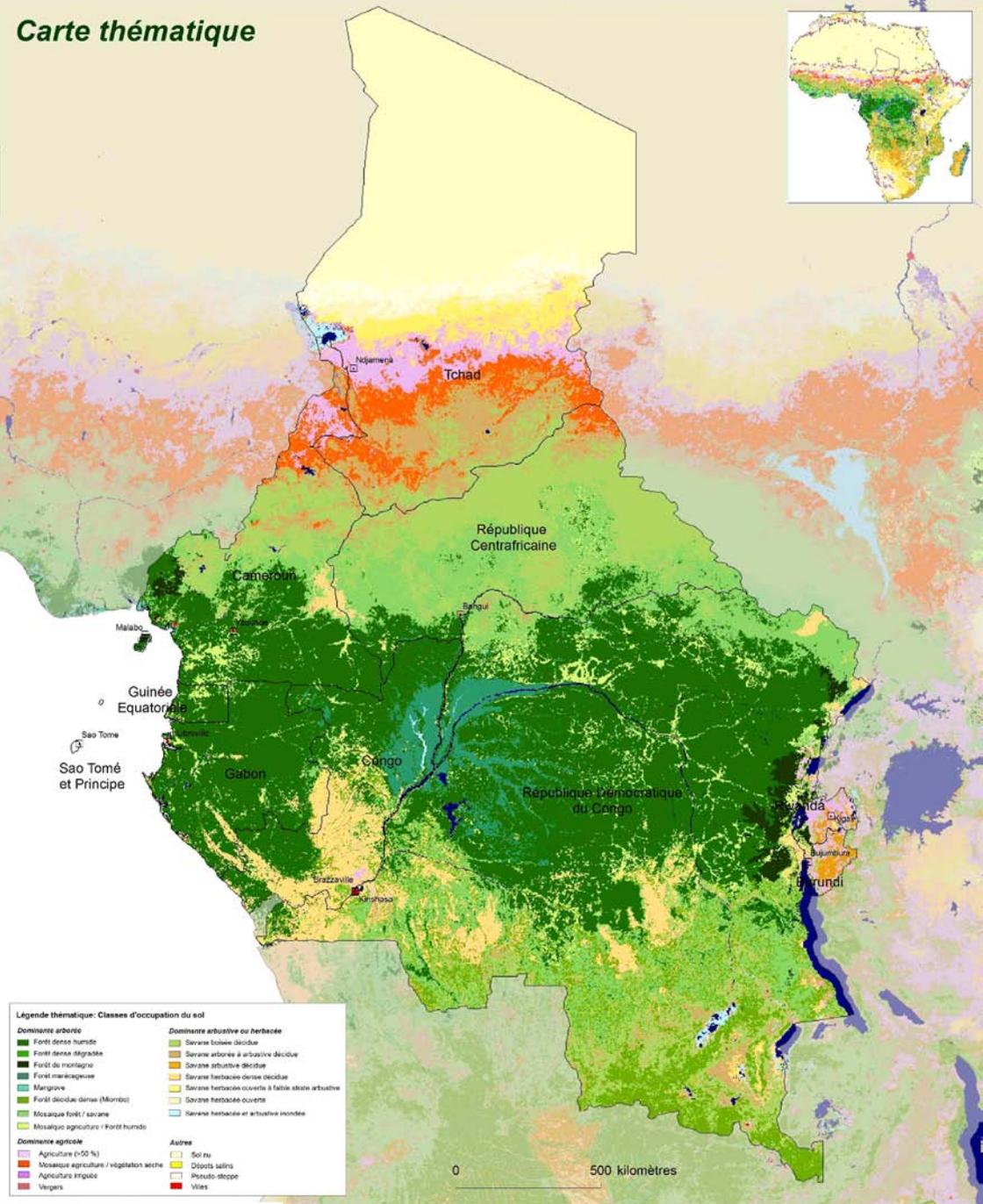
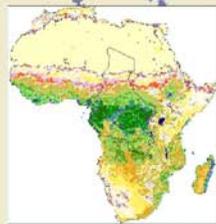
CBD : Convention sur la Diversité Biologique

CEOFA : Consolidation et Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale

CTB : Agence Belge de Développement

DDC : Direction du Développement et de la Coopération Suisse
ECOFAC : Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (Programme)
FED : Fond Européen de Développement
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
FFBC : Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
FLEGT : Application des lois forestières, gouvernance et les échanges commerciaux
FORAF : Projet Forêts Africaines
FTNS : Fondation Tri National de la Sangha
GIZ : Coopération Allemande
GN : Groupes Nationaux
INDEFOR-AP : Institut pour le Développement Forestier et la Gestion des Aires Protégées
JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale
MIKE : Système de Suivi de l'Abattage Illégal d'Eléphants
OFAC : Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIF : Observation Indépendante au Contrôle Forestier
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OPA : Organisations de Producteurs Agricoles
PAF : Plans d'aménagement forestier
PEFOGRN-BC : Projet d'appui à la Formation en Gestion des Ressources Naturelles dans le Bassin du Congo
PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
RAPAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
REDD+ : Réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation des Forêts
RIFFEAC : Réseau des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique Centrale
SIG : Système d'Information Géographique
SIM : Système d'Information sur les Marchés
TNS : Tri-national de la Sangha
TRIDOM : Tri national Dja -Odzala -Minkébé
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture
UNOPS : Bureau des Nations Unies d'Appui aux Projets
WCS : Wildlife Conservation Society
WRI : World Resources Institute

Carte thématique



Légende thématique: Classes d'occupation du sol

<ul style="list-style-type: none"> ■ Forêt dense humide ■ Forêt dense dégradée ■ Forêt de montagne ■ Forêt marécageuse ■ Mangrove ■ Forêt décidue dense (Miombo) ■ Mosaïque forêt / savane ■ Mosaïque agriculture / Forêt humide 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Savane boisée décidue ■ Savane arborée à arbutive décidue ■ Savane arbutive décidue ■ Savane herbacée dense décidue ■ Savane herbacée ouverte à faible strate arbutive ■ Savane herbacée ouverte ■ Savane herbacée et arbutive inondée
<ul style="list-style-type: none"> ■ Agriculture (>50 %) ■ Mosaïque agriculture / végétation sèche ■ Agriculture irriguée ■ Vergers 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Autres ■ Sol nu ■ Dépôts salins ■ Pénurie-steppe ■ Villes

0 500 kilomètres



BP : 20 818 Yaoundé Cameroun
 Tel : +237 222 21 35 11 / Fax : +237 222 21 35 12
 Courriel: comifac@comifac.org / Web : www.comifac.org